

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 23 février 2017 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

BOURDEAU Jean-Marc DRIVET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Henri GARNIER	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Laurent LAVAISSIERE	Directeur du pôle Développement

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Quentin CLERC	Responsable du service Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 118 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 30 votants.

FONCIER

Serrières en Chautagne – Parc d'activités de Motz-Serrières Vente du lot n°3 à la SCI Suly

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté de Communes de Chautagne a acquis par portage foncier de l'EPFL 73, les anciens bâtiments de la CIAT, afin de créer le Parc d'activité de Motz-Serrières. Ces bâtiments ont été découpés en lots. Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Chautagne a autorisé par délibération, en date du 17 novembre 2016, la vente du lot n°3 (4 091.5 m²) à l'entreprise TMS de Monsieur Jean-Claude SOLLIER pour un montant de 550 000 €, conformément à l'avis des Domaines en date du 15 décembre 2016.

Monsieur le Président précise qu'il convient de procéder à une modification de l'acheteur de ce bien, et de remplacer, à la demande de Monsieur Jean-Claude Sollier, l'entreprise TMS par la SCI Suly, nouvellement créée, et appartenant également à M. Jean-Claude Sollier.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux de remplacement des trappes de désenfumage ne sont plus supportés par la Communauté de Communes comme cela était envisagé initialement, mais seront supportés par l'acquéreur. La vente du lot 3 a donc été renégociée au prix de 471 000€ HT avec une TVA sur marge de 19 525.50 €.

Ainsi il convient de prendre une nouvelle délibération afin d'autoriser la SCI Suly à se porter acquéreur du lot 3 pour un montant de 471 000€ avec une TVA sur marge de de 19 525.50 €.

L'acte authentique sera signé en l'étude de Maître Michel CAPITAN, notaire à Ruffieux.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la vente précitée,
- AUTORISE le Président à signer la transaction ci-avant détaillée,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Aix-les-Bains, le 23 février 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 29
- Votants : 30
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0





Chambéry, le 15/12/2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

Pôle Gestion publique

5, RUE JEAN GIRARD MADOUX

BP 1145

73011 CHAMBERY CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 79 33 32 09

MÉL. : ddip73.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yves BALITH

Téléphone : 04 79 33 92 02

Courriel : yves.ballth@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2016-286V0955

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

à

Communauté de Communes de Chautagne
ZA Saumont
73 310 RUFFIEUX**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

DÉSIGNATION DU BIEN : PLUSIEURS LOTS D'UN TÈNEMENT INDUSTRIEL AINSI Q'UN BÂTIMENT AVEC TERRAIN HORS COPROPRIÉTÉ, SIS SUR LA COMMUNE DE SERRIÈRES EN CHAUTAGNE (LOTS N° 3, 4, 5, 6, 7 ET 9).

ADRESSE DU BIEN : LIEUX-DITS « VERS LA COMMUNE, GRAVIERS DE MOTZ », F-73 310 SERRIÈRES EN CHAUTAGNE.

VALEUR VÉNALE: 1 573 000 € HT.

1 – SERVICE CONSULTANT

Communauté de communes de Chautagne.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Madame Sophie CASSARO

2 – Date de consultation

: 21/11/2016.

Date de réception

: 21/11/2016.

Date de visite

: Déjà vu le 02/02/2016.

Date de constitution du dossier « en état »

: 08/12/2016.

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un tènement industriel (ex-CIAT) divisé en plusieurs lots à plusieurs entreprises, sur la commune de Serrières en Chautagne.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : Parcelles cadastrées Section AA n° 23, 26 et ZH n° 109, 80, 84 aux lieux-dits « Vers la Commune, Graviers de Motz », d'une contenance totale de 8ha 00a 70 ca, sur la commune de Serrières en Chautagne.

Description des biens : Il s'agit d'un tènement immobilier en nature de base logistique composée de trois bâtiments principaux et de bâtiments annexes sur un site entièrement clos. Ce tènement a été divisés en lots de la manière suivante :

- Lot n°3 d'une superficie utile de 4 187 m² Il s'agit d'un local en nature d'atelier.
- lots n°4 et 6 d'une superficie utile totale de 6 906,90 m². Il s'agit d'un local en nature d'entrepôts et de bureaux.
- Lots n° 5 et 9 d'une superficie utile totale de 1 094,20 m². Il s'agit d'un bâtiment en nature d'atelier
- Lot n° 7 d'une superficie totale de 242,20 m² et 55,10 m² de parking intérieur.
- un bâtiment de 282 m², hors copropriété, avec un terrain de 6 788 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Communauté de communes de Chautagne.
- Situation d'occupation : Libre d'occupation.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Les biens sont situés en zone UE zr du PLU en vigueur sur la commune de Serrières en Chautagne (PLU du 20/10/2006)

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celle du bien expertisé.

Au cas présent, la Communauté de communes de Chautagne revend cet ancien tènement industriel aux prix de :

- Lot n°3 pour 550 000 €, soit un prix unitaire de 131,35 € le m².
- Lots n° 4 et 6 pour 585 000 €, soit un prix unitaire de 84,69 € le m².
- Lots n° 5 et 9 pour 103 000 €, soit un prix unitaire de 94,13 € le m².
- Lot n°7 pour 85 000 €, soit un prix unitaire de 350,94 € le m².
- Le bâtiment de 282 m² et un terrain de 6 788 m² pour 250 000 €.

Ces prix de cession sont inférieurs aux valeurs constatées sur le marché libre mais n'appellent pas d'observations particulières de la part du service France Domaine dans la mesure où la revente par lots de ce tènement industriel est supérieure à son prix d'acquisition par la Communauté de communes de Chautagne.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis a une durée de validité d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,
Nadine GRONDIN
Chef de la Division Mission Domaniale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE de COMMUNES de CHAUTAGNE
Canton de RUFFIEUX
Département de la SAVOIE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Nombre de Membres

En exercice : 25

Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mil seize et le 17 novembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROGNARD Olivier, Président, Maire de Ruffieux.

Date de la convocation : 10 novembre 2016

PRESENTS : Marie Claire BARBIER, Monique MICHAUD, Rémi FURLAN, Claude SAVIGNAC, Olivier BERTHET, Laurent DEJEY, Claude DUCRUET, Pierre-Yves PASQUALI, Olivier ROGNARD, Sylvie L'HEVEDER, Jean-Marc JOURDAN, Pierre REVERCHON, Sophie BOUGNERES, Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET.

ABSENTS :

Madame Angélique CHARVIER, pouvoir à Madame Monique MICHAUD,
Madame Maria PILLOUD, pouvoir à Monsieur Olivier ROGNARD,
Monsieur Sébastien BERTOLUTTI, pouvoir à Mme Sylvie L'HEVEDER,
Madame Denise DE MARCH pouvoir à Monsieur Jean Marc JOURDAN,
Monsieur Nicolas DEPRez, pouvoir à Madame Sophie BOUGNERES
Monsieur Jean Michel THONET,
Madame Sandrine PERRIN,
Madame Caroline BRUNEAUX,
Monsieur Olivier DEMAISON,
Monsieur Stéphane ORTOLAN,
Monsieur Robert RIPOLL.

3) ÉCONOMIE

B) Bâtiments CIAT

a) vente bâtiments A

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Chautagne,

Vu la délibération du 24 mars 2016 portant sur la signature d'une convention avec l'EPFL pour l'acquisition des bâtiments CIAT
Vu la délibération du 17 novembre 2016 portant sur l'acquisition des bâtiments CIAT et des terrains attenants

Monsieur le Président rappelle que la CC de Chautagne a fait l'acquisition des bâtiments anciennement CIAT et des terrains attenants.

Monsieur le Président précise que plusieurs entreprises ont porté un réel intérêt aux locaux et qu'il est aujourd'hui proposé au conseil de vendre :

- le hall A d'une superficie de 4 187m² à l'entreprise TMS Jean Claude SOLLIER pour un montant de 550 000€

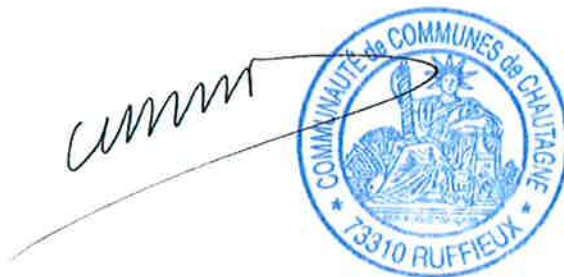
Monsieur le Président ajoute que les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De vendre le hall A d'une superficie de 4 187m² à l'entreprise TMS Jean Claude SOLLIER pour un montant de 550 000€,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à agir en ce sens et à signer tous les documents nécessaires**

Le Président, Olivier ROGNARD,
Certifie le caractère exécutoire de
cette délibération. Il certifie l'avoir
publiée et déposée à la Préfecture
de la Savoie.

Ainsi fait et délibéré à RUFFIEUX
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Président,



Acte à classer

201681A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2016-11-29T19-16-19.00 (MI203718508)

Identifiant unique de l'acte :

073-247300338-20161117-201681A-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : BATIMENTS CIAT VENTE BATIMENT A

Date de décision : 17/11/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.4. Interventions économiques
7.4.5. AutresActe : 201681A.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/11/16 à 19:16

Date 29/11/16 à 19:16

Date 29/11/16 à 19:23

Par GHARMAOUI KhadijaPar GHARMAOUI Khadija

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Serrières-en-Chautagne - Parc d'activités de Motz-Serrières - Vente du lot 3 à la SCI Suly

Date de transmission de l'acte : 27/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/02/2017

Numéro de l'acte : d1741 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170223-d1741-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.4. Interventions économiques
7.4.3. Ventes de terrain aux entreprises